

**2341 - Actions sur les paysages**

**Création de vergers-écoles**

**Rapport n° CP/2012/592**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Dans le cadre de sa politique environnementale, le Département du Bas-Rhin a mis en place un dispositif d'aide à la création de vergers-écoles.

Le Département subventionne la création de vergers-écoles par les communes ou les associations et a fixé le taux de son intervention à 40 % du montant de l'investissement, plafonné à 15 245 €.

A ce titre, l'association arboricole de SELTZ a présenté un dossier pour la création d'un verger-école, pour un montant de dépense subventionnable de 806,25 € représentant une subvention de 322,50 € au taux de 40 %.

De même, la commune de SCHARRACHBERGHEIM a présenté un dossier pour la création d'un verger-école, pour un montant de dépense subventionnable de 2 917,50 € représentant une subvention de 1 167,00 € au taux de 40 %.

En cas d'accord de votre part, un crédit total de 322,50 € et de 1 167,00 € serait à prélever sur les enveloppes suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35658	204-20422-738	1 086,52 €	1 000,00 €	322,50 €
35659	204-204142-738	2 368,15 €	1 167,00 €	1 167,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions suivantes pour la création de vergers-écoles :*

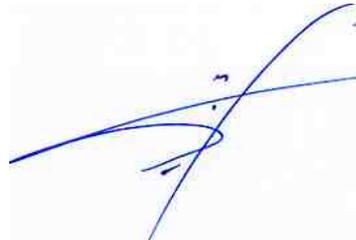
- 322,50 € à l'association arboricole de SELTZ,
- 1 167 € à la commune de SCHARRACHBERGHEIM.

*Par dérogation au règlement financier du Département, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-dessus interviendra conformément aux modalités de versement prévues dans le cadre du dispositif "verger-école".*

*La subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées et certifiées, ainsi que du justificatif des actions engagées dans le cadre du programme pédagogique.*

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL